

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3230

Société :

R.A.M 183855

Actif Pensionné(e)

Autre

Retraite

Nom & Prénom : EL IMAM EL ACLAOUTI Abdelaziz

Date de naissance : 01.06.1947

Adresse : 236 Bd Med V CASA

Tél. : 06 88 84 18 36 Total des frais engagés : 982,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

الدكتورة ليلى بن تهوية
Dr Layla BENTAHILA
- Médecine Générale -
Angle Rue de STRASBOURG
Caserne le Corpiq S.J. Benjida
tel: 05 22 30 34 10 - CASABLANCA

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/11/2023

Nom et prénom du malade : Jacouti Fatima Age : 60

Lien de parenté : Lui-même Conjointe Enfant

Nature de la maladie : All. O.R - I. urinaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : All. O.R - I. urinaire

Le : 14/11/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 NOV 2023	Opérations chirurgicales	1	20000	<p style="text-align: center;">دكتور لافي بنتاهila Docteur LAFI BENTAHILA - Médecin Général - - Avenue STRASBOURG Lotissement le Comptoir Qu. Benidia Tél. 05 22 36 34 10 CASABLANCA</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE GRANADA AHLOU NABIL LOUBRI ssissement Meknassi, lot. N° 39 e 25 N° 27 - 29 - Casablanca 05 Télé: 05 22 89 48 44	01/11/2013	788,100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

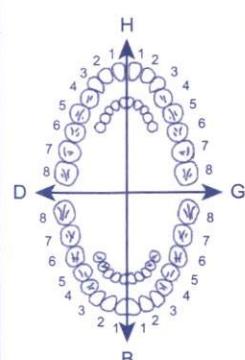
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Den̄ts Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Layla BENTAHILA
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE

ANGLE BD MOHAMED VI
LOTISSEMENT LE COMPTOIR
QUARTIER BENJIDA
CASABLANCA

TEL. : 05 22.30.34.10

Casablanca, le

01 NOV 2023

الدكتورة ليلي بنتهيلة
الطب العام
الفحص بالصدري

زاوية شارع محمد السادس
حي الكططار - بن جديه
الدار البيضاء

الهاتف : 0522.30.34.10

dar biyssaa fi ,
M. 90 eur Feteer
55,00 x 2 = 110,00
Amour 1g 1g rater seis
58,40 x 2 = 116,80
~ Effred 20 cm 39/1
102,10 x 2 = 204,20 Tabuner aus Molas
71,30 x 2 = 142,60 leeu 2st
~ Tandkau cpr rater e
41,70 x 2 = 83,40)
~ Professiel reoxy 11
62,50 x 2 = 125,00 /
~ uregs 2st
782,00

PHARMACIE GRANADA
LAHLOU NABIL Loubra
otissement Mesmoudi Lot. N° 30
Rue 25 N° 27 - 29 Casablanca
Tél. : 05 22 89 48 44

الدكتورة ليلي بنتهيلة
Docteur Layla BENTAHILA
- Médecine Générale -
Angle Rue de STRASBOURG -
Lotissement le C. Comptoir Qu. Benjida
Tél.: 05 22 30 34 10 CASABLANCA

EL ILMANI EL ACAOUI 3230

PPV: 55,00 DH
LOT: 650764
PER: 08/24

PPV: 55,00 DH
LOT: 651036
PER: 08/24

- Amoxy ②

EFFIPRED® 20 mg

EFFIPRED® 20 mg

PPV: 58DH40
EXP: 08/2026
LOT: 060255

PPV: 58DH40
EXP: 03/2024
LOT: 110355

- EFFIPRED ②

N° Lot: 1UW748
Fab.: 09/2021
Per.: 09/2024

N° Lot: 1UW748
Fab.: 09/2021
Per.: 09/2024

- Tabuner ②

PPV: 102,10 DH

PPV: 102,10 DH

PPV: 71,30

PPV: 71,30

41,30

41,30

- Prolfined ②
Tandiran

- Prolfined ②

T 222711 1 T
P 08 2025 2
V 62.50 7

T 220180 1 T
P 08 2025 2
V 62.50 7

- Urpas ②

1009087

EV